

*BUDGET PRIN*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : **DFCPAJI20250110**

avec **1** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **04/04/2025**

Objet : **Avenant n°6 au marché n°22.108 ayant pour objet la réhabilitation du complexe sportif Léo Lagrange  
- Lot 5 Menuiseries intérieures**

Nature : **Contrats et conventions**

Matière : **Commande Publique - Marchés publics**

Date de télétransmission : **04/04/2025**

Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **L2122\_Avenant6\_Lot5\_LL.pdf**

Annexes :

**1 - Avenant 6 VAN HENIS.pdf**

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

## Accusé de Réception

**LA PREFECTURE**

**DEPARTEMENT 059**

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20250404-DFCPAJI20250110-CC**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **04/04/2025**



# Tourcoing

## Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DFCPAJI\_2025\_0110

**Objet** : Avenant n°6 au marché n°22.108  
ayant pour objet la Réhabilitation du  
complexe sportif Léo Lagrange – Lot 5  
Menuiseries intérieures

### DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la  
délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du  
Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté DFCPAJI\_AR2024\_0065 du 3 juin 2024 portant délégation de signature à  
Monsieur VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres en date du 26/03/2025 ;

Considérant que le marché n°22.108 ayant pour objet la Réhabilitation du complexe sportif  
Léo Lagrange – Lot 5 Menuiseries intérieures a été notifié à la société VAN HENIS le  
08/11/2022 pour un montant de 680 256,80 € HT ;

Considérant que des adaptations mineures des travaux sont souhaitées par les usagers ;

Considérant qu'il est possible de modifier le marché à hauteur de 15 % du montant du  
marché initial ;

### DECIDONS

**Article 1<sup>er</sup>** : de conclure l'avenant n°6 au marché n°22.108 avec la société VAN HENIS  
pour un montant de 4 890 € HT.

**Article 2** : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget  
communal.

**Article 3** : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

**Article 4** : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code  
Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la  
prochaine séance du Conseil Municipal.

**Article 5** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de  
deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue  
Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours

citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le 04 AVR. 2025

Pour le Maire et par délégation  
Le Premier Adjoint  
**Jean-Marie VUYLSTEKER**



Accusé réception en Préfecture le : 04 AVR. 2025

Publié sur le site de la Ville le : 04 AVR. 2025